Ville de
Saint-Hyacinthe
Technopole agroalimentaire

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

(District Yamaska)

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **16 avril 2018**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au lot 1 296 223, propriété de madame Nancy Jacques.

Cette demande consiste à régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire ayant une marge latérale de 0,74 mètre, une marge arrière de 0,76 mètre, ainsi qu'une superficie de 70,1 mètres carrés représentant 15,9 % de la superficie du terrain, pour la résidence sise au 1225, rue Bernard, alors que les articles 16.3.2.2 a) et 16.3.2.4 g) du règlement d'urbanisme numéro 350 exigent une distance minimale de 1 mètre entre le mur et les lignes latérales et arrière et une superficie maximale de 8 % de la superficie du terrain jusqu'à concurrence de 55 mètres carrés pour un bâtiment accessoire.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 16 avril 2018.

Saint-Hyacinthe, le 21 mars 2018

Hélène Beauchesne

Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière